



## **Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel**

Assemblée des Etats parties (Genève, 2-6 décembre 2013)

---

### Universalisation

Monsieur le Président,

L'engagement de la France en faveur de la Convention d'Ottawa s'est traduit par un soutien constant à son universalisation et par une condamnation sans réserve et en toute circonstance de l'emploi des mines antipersonnel.

Notre convention compte à ce jour 161 Etats parties et je voudrais tout particulièrement saluer le dernier Etat à nous avoir rejoints cette année, la Pologne, membre de l'Union européenne (UE), dont désormais tous les Etats membres sont parties à la Convention. Je suis convaincu que cette circonstance permettra à l'UE de renforcer encore son rôle en matière de promotion de la Convention et d'aide à sa mise en œuvre sous tous ces aspects.

Ma délégation se félicite de la décision du Conseil Européen, décision que nous avons fortement soutenue, d'accorder un financement de plus d'un million d'euros pour la promotion de l'universalisation de la Convention, et elle souhaite marquer son appréciation pour les initiatives d'ores et déjà prises grâce à ce financement, et notamment les diverses démarches entreprises par le Prince Mired, avec l'appui de l'unité de soutien à la mise en œuvre.

La France entend continuer à travailler, conjointement avec l'Union européenne et avec les principales ONG intéressées, en faveur de la promotion de la Convention, du renforcement de son efficacité, et de la préservation de son intégrité et de sa portée.

Dans ce but, et dans la perspective de la Conférence d'examen de Maputo, la France prévoit d'effectuer une nouvelle série de démarches diplomatiques au cours du premier semestre 2014, en ciblant plus particulièrement les Etats non parties les plus susceptibles d'être convaincus d'adhérer à la Convention d'Ottawa, et en conjuguant ces démarches, lorsque cela sera approprié, avec un encouragement à adhérer également à la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions.

Par ailleurs, ma délégation souhaite insister sur le fait que l'universalisation de la Convention doit aller de pair avec sa mise en œuvre scrupuleuse par les Etats déjà Parties. A cet égard, la France est préoccupée par un certain essoufflement dans le soin que les Etats parties apportent à l'application de plusieurs dispositions : par exemple, en matière de remise des rapports nationaux, qui n'exige pourtant pas des ressources importantes ; ou la propension à demander de manière répétée des délais dans la mise en œuvre des obligations de dépollution.

La France est encore davantage préoccupée par les allégations de plus en plus fréquentes, et dans plusieurs cas vérifiées, d'utilisation de mines antipersonnel, y compris par ou sur le territoire d'Etats parties à la Convention. Elle appelle avec insistance ces Etats à apporter toutes les précisions

utiles sur ces allégations et à remédier sans tarder à ces infractions lorsqu'elles sont avérées. Ma délégation a pris bonne note des éclaircissements fournis par le Yémen, la Turquie et le Sud-Soudan et des engagements pris. Il est clair, en effet, que les manquements à leurs obligations par les Etats Parties nuisent gravement à la légitimité et à la crédibilité de notre Convention et affaiblissent l'impact des efforts que nous pouvons accomplir pour son universalisation.

Je vous remercie.